

# Génocide rwandais: peine confirmée pour l'ancien ministre Ngirabatware

Le Figaro, 27 septembre 2019

La condamnation de l'ancien ministre rwandais Augustin Ngirabatware pour son rôle dans le génocide de 1994 au Rwanda, a finalement été confirmée vendredi 27 septembre par la justice internationale au terme d'une procédure de révision de son procès.

Ministre du Plan au moment du génocide, qui a fait 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement des membres de la minorité tutsi, Augustin Ngirabatware avait été condamné en appel à 30 ans de prison par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), pour génocide et incitation à commettre le génocide dans sa commune de Nyamyumba (nord-ouest).

En juin 2017, le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI) avait accepté sa demande de révision de son procès - une première pour un condamné du TPIR - sur la base de rétractations de témoins

l'ayant incriminé. Mais certains de ces témoins, rappelés à la barre, ont finalement maintenu leurs témoignages initiaux, expliquant avoir un moment voulu se rétracter à la suite de pressions et intimidations de la part de proches de Augustin Ngirabatware. « *La chambre décide à l'unanimité que le jugement reste en vigueur dans tous ses aspects* », a dès lors déclaré le juge président, Theodor Meron, lors d'une audience à Arusha (Tanzanie).

Né en 1957 à Nyamyumba, M. Ngirabatware est le gendre de l'homme d'affaires Félicien Kabuga, le plus connu des accusés du TPIR encore en fuite. Docteur en économie formé en Suisse, M. Ngirabatware avait fui le Rwanda en juillet 1994. Il avait travaillé dans des instituts de recherche au Gabon et en France, avant d'être arrêté en Allemagne en 2007 puis transféré au TPIR un an plus tard.